

Communiqué de presse du comité des riverains de Chimac-Agriphar

Demande de permis unique

Une pétition pour s'opposer à une hausse de la production de 30%

Chimac-Agriphar a déposé une demande de permis unique qui prévoit une hausse de la production estimée à 30 %. Chimac-Agriphar s'est fait connaître par deux accidents récents (incendie avec évacuation en 2005 et hécatombe de 50.000 poissons dans la Meuse en été 2007).

Cette demande est soumise à l'enquête publique jusqu'au 21 janvier 2008. Elle s'appuie sur une étude d'incidences et une étude de sûreté qui confirment cependant les inquiétudes du comité des riverains à propos des insuffisances de la sécurité et de la préparation de la population.

Selon l'étude d'incidences, il est important que le sprinklage (arrosage automatique en cas d'incendie) soit tout à fait terminé dans le bâtiment de production et installé dans un dépôt de déchets et dans un magasin.

Les émanations de gaz et de poussières relevées par l'étude sont telles que des filtres doivent être installés dans les délais les plus courts, aussi pour se mettre en conformité avec la directive européenne IPPC. La pollution chronique est souvent considérée comme la plus nuisible pour la santé, particulièrement celle des enfants. Or, l'entreprise annonce ces filtres pour 2009 seulement.

L'étude d'incidences relève également que l'égouttage est tellement défectueux qu'un audit est en cours et que des aménagements importants sont déjà envisagés: canalisations "à repérer", trop vieilles, laissant passer des substances toxiques, etc.

La partie du sol constituée de remblais est fortement polluée par des produits dangereux (HAP, PCB, pesticides, etc.) et doit être assainie le plus rapidement possible.

L'étude reconnaît la nécessité de mieux préparer la population (exercice de confinement et d'évacuation à intervalles réguliers), de prévoir un chemin d'évacuation pour certaines rues (celles qui n'ont pas d'issue s'éloignant de l'usine) et d'avoir des sirènes audibles.

Pour le comité, l'essentiel pour être en sécurité se ramène à deux exigences:

- prise de conscience par la direction des risques encourus et politique de sécurité prioritaire et non accessoire comme actuellement;
- élimination progressive des produits les plus dangereux selon un calendrier, en conformité d'ailleurs avec la directive IPPC qui soutient le principe de substitution des produits les plus toxiques.

C'est pourquoi le comité a lancé une pétition (ci-dessous) à signer par les riverains et toutes les personnes concernées (la zone à risque officielle est de 2 km, mais l'incendie de 2005 a amené des résidus jusque Engis, en concentration plus importante qu'à Ougrée).

Pétition en ligne: <http://www.lapetition.be/petition.php?petid=1452>

Contact: Comité des riverains de Chimac-Agriphar, place Cardinal Mercier, 16 à 4102 Ougrée (tél. 04/3366017)